
Diverses adresses, lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Diverses adresses, lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 454-455;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22406_t1_0454_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 9 fructidor an II

(mardi 26 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Thionville) (1).

La séance s'ouvre à 11 heures et demie.
On lit la correspondance.

1

La société Montagnarde de Causseure, district de Condom^a; celle de Murat, département du Cantal^b; celle de Puymirol, district d'Agen^c; celle de La Colombierre, district de Champlitte^d; les commis des bureaux du département de l'Indre^e; la municipalité de Jaunais, département de la Vienne^f; la société populaire de Montbazou, district de Tours^g; celle de Montcenis, département de Saône-et-Loire^h; les commis du département de la Dordogneⁱ; la société populaire de Ribeaupillé, département du Haut-Rhin^j; les jeunes gens de la première réquisition qui sont au dépôt général à Rethel^k; la société populaire des sans-culottes hollandais de Saint-Omer^l; le conseil général de la commune de Lons-le-Saulnier, département du Jura^m; le chef du 3^e bataillon du Nord, commandant le camp de Sauvetⁿ; le comité de surveillance de Libourne^o; les officiers municipaux et l'agent national de la commune d'Avoize, district de Sablé^p; l'administration du district, le conseil général de la commune, le tribunal judiciaire, la justice de paix, le comité de surveillance et la société populaire de Senones, département des Vosges^q; l'état-major du fort [de] Querqueville et la municipalité du même lieu^r; le conseil général de la commune de Carcassonne^s; la société populaire de Chenonceaux, département d'Indre-et-Loire^t; le citoyen Varin, général de brigade commandant à

Cherbourg, au nom des garnisons des forts National et de la Liberté^u; la société populaire du Dorat, département de la Haute-Vienne^v; le conseil général de la commune de Duravel, les corps municipaux de Touzac et Vire formant le canton, le comité de surveillance, le tribunal du juge de paix et la société populaire de Duravel, département du Lot^w; la société populaire d'Hargicourt, département de l'Aisne (1); celle de Ganges, département de l'Hérault^x; celle de Gex, département de l'Ain (2); celle de Montbard, département de la Côte-d'Or^y; le 4^e bataillon de la Dordogne^z; les commis du district d'Indremont^a; le comité de surveillance d'Indre-Libre, ci-devant Châteauroux^b; l'administration du district de Doubs-Marat, ci-devant Saint-Hippolyte^c; les membres composant le tribunal du district de Pontarlier^d; la société populaire de Meulan^e; le comité de surveillance du Luc, district de Draguignan^f; le conseil général de la commune d'Alais^g; les laboureurs composant la section de Romas-la-Montagne, canton de La Magistère, district de Valence^h; le conseil général de la commune de Monbahus, département de Lot-et-Garonneⁱ; les maire et officiers municipaux de la commune de Millau, département de l'Aveyron^j annoncent à la Convention nationale la joie et la satisfaction qu'ont causées à tous les patriotes l'anéantissement de l'horrible conjuration et la punition de ces traîtres; ils témoignent à la Convention leur reconnaissance, mêlée d'admiration sur le courage et la fermeté qu'elle a montrés dans cette cir-

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 601.

(1) Mentionné par B^u, 11 fruct. (suppl^h).

(2) Mentionné par B^u, 11 fruct. (suppl^h).

constance périlleuse pour elle et pour la République; ils jurent de ne plus souffrir l'ascendant des réputations et d'abattre à l'instant quiconque oseroit s'en prévaloir pour prétendre à la moindre domination.

Tous félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux et la conjurent de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait fait disparaître tous les ennemis de la République et consolidé la souveraineté et le bonheur du peuple français.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion de toutes ces adresses au bulletin (1).

a

[*La sté Montagnarde de Causseure* (2) aux c^{ms} présid. et membres de la Conv.; 25 therm. II] (3)

L'ennemi effrayé fuit de toutes parts, les trônes chancellent et les tyrans rentrent dans la poussière. Les Catilina modernes ne sont plus. Ces lâches conspirateurs, après avoir conçu l'inférieur projet d'asservir leur patrie, se sont enfuis, cachés et votés dans leur sang. Grâce à votre vigilance et à votre fermeté, les trames les mieux ourdies sont déjouées. Continué, braves Montagnards, l'univers vous contemple. Placés sur le sommet de la Montagne, la liberté d'une main, la foudre de l'autre, frappés, exterminés et anéantissés les ambitieux, affranchissés la terre d'un joug qui pèse à l'humanité; encore quelques instans, et vous aurés la gloire d'avoir rendu l'univers à sa première liberté, et vous entendrés tous les peuples s'écrier d'une voix unanime: vive la République, vive la Convention, vive la Montagne! Salut, union, force et fraternité!

SAINT-PAU (présid.), LAFITE (secrét.).

b

[*La sté popul. de Murat, à la Conv.; s.d.*] (4)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort!

Représentans du peuple français,

Gratidianus, préteur romain, pour s'attirer de la gloire, publia seul un édit que les tribuns avaient fait, touchant le prix des monnaies; il en reçut aussi beaucoup de louanges. Marius, pour obtenir le consulat, accusa devant le peuple Metellus dont il était lieutenant.

Les nouveaux Cromwell Robespierre, Couthon et Saint-Just, fiers d'une hypocrisie criminelle, pour parvenir au triumvirat, plaçant la Convention nationale sur un volcan de conjurations, allaient jeter la République dans le

cahos. Mais vous avez eu le courage de faire punir ces scélérats et leurs complices. Vous voilà donc triomphans sur les ruines des factions! Vous voilà debout pour frapper ces hommes exaltés, ces têtes enthousiastes, tandis que nous jurons de les surveiller et de ne reconnaître pour vrai républicain que l'homme vertueux, moral et calme.

Restez à votre poste, représentans, puisque vous avez si bien servi votre patrie, et vous affermirez son triomphe et sa gloire.

SAVIN (secrét.), GUZARD (secrét.). Collationné: RAYNAL (présid.), PICHOT (secrét.).

c

[*La sté popul. régénérée de la comm. de Puymirrol* (1), à la Conv.; Puymirrol, 30 therm. l'an 2^e de la République française une, indivisible et impérissable] (2)

Représentans du peuple,

Les restes impurs d'une faction scélérate, de nouveaux monstres, avoient donc envahi un instant notre confiance et, abusant ainsi par une astuce criminelle des sentimens d'un peuple généreux et bon, ils méditoient sourdement sa ruine, ils avoient juré sa perte, ils alloient lui percer le sein. Mais la justice de l'Etre suprême, qu'ils profanoient dans leur cœur tandis que leur bouche impure proclamoit solennellement son existence sacrée, les a frappés, ils ne sont plus et la terre, dégagée du lourd fardeau de leur crime, tressaille d'allégresse de cette victoire, heureuse de ce nouveau triomphe.

Ministres de la toute-puissance divine, dignes instrumens de sa juste vengeance, sages représentans, recueillez en ce moment les fruits de votre fermeté, de votre courage; savourez à loisir les expressions de nos sentimens, avec les bénédictions d'un grand peuple qui ne sauroit mettre assez de prix à votre tendre sollicitude, car, en préservant vos têtes, en le sauvant encore une fois, vous devenez les libérateurs de l'univers et les pacificateurs du monde.

Déjà la vérité, la justice, mises par vos soins au grand ordre du jour, ont frappé la fourbe hypocrisie; déjà elles ont consterné tous les méchans; déjà la vertu muette et gémissante, reléguée dans les bastilles du dictateur moderne que vous venez d'écraser, fait entendre encore les accens plaintifs d'une voix trop longtemps étouffée; déjà la terreur que les tyrans subalternes inspiroient aux vrais amis de la souveraineté du peuple a fait place à la joye, à la douce confiance; déjà les ris et les jeux, banis de plusieurs de nos cités, reprennent leur empire; déjà cette défiance, ce délire affreux, cet effroi terrible qu'inspiroient aux sectateurs de la vertu les nouveaux Catilina commencent à se dissiper; déjà enfin le crime, confus, baissant sa tête altière, cesse sa lutte effrayante et terrible, et,

(1) P.-V., XLIV, 130-132.

(2) Gers.

(3) C 320, pl. 1312, p. 28. Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl^h) (Fausseure).

(4) C 320, pl. 1312, p. 29. Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl^h).

(1) Lot-et-Garonne.

(2) C 320, pl. 1312, p. 30. Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl^h).